

Les choses étant ce qu'elles sont, s'il faut que les sociétés d'État relèvent des fonds publics, il faut aussi qu'elles aient une responsabilité publique. Il importe de créer les mécanismes à cette fin. Le projet de loi C-24 n'oblige pas les sociétés à rendre des comptes au Parlement, mais plutôt à faciliter les choses au cabinet, pour qu'il puisse continuer à pourvoir les postes à sa convenance, à n'exiger de comptes que si cela lui chante. Le projet de loi ne permet pas à un comité parlementaire donné d'appeler une société d'État à répondre lorsqu'il juge qu'il y a des raisons de s'inquiéter.

Et pourquoi, je le demande, ne faudrait-il pas que le comité de l'agriculture demande un jour à la Société d'État Canagrex de s'expliquer? Pourquoi ne pas faire comparaître devant ce comité la Canadian Cattlemen's Association, par exemple, pour lui demander si la commercialisation des produits bovins s'effectue au mieux des intérêts des producteurs? Et pourquoi ce comité ne pourrait-il pas, au nom des citoyens du Canada, mettre la direction de cette société sur la sellette, l'obliger à rendre compte de sa gestion pour savoir si l'entreprise sert l'intérêt public et si elle le sert bien?

Pourquoi, je le demande, des organismes comme les associations d'éleveurs porcins d'Alberta, d'Ontario et du Québec, qui réussissent fort bien au plan privé à vendre leurs produits porcins dans le tiers monde, ne pourraient-ils pas demander à Canagrex si elle intervient dans leurs activités privées et si cette intervention n'est pas contraire à l'intérêt général du pays? Et dans le cas où cette société ne pourrait répondre convenablement à un pareil comité, il faudrait que ce dernier ait le pouvoir de la réformer, de la remettre sur la bonne voie, par des techniques convenables de direction et de commercialisation qui soient plus conformes à l'intérêt de tous les Canadiens, que ce soit par le biais de cet organisme ou par celui du secteur privé.

En 1976, le vérificateur général a mis en garde les Canadiens contre le fait que les sociétés de la Couronne commençaient à prendre beaucoup d'importance autour du gouvernement. A l'époque, il avait fait remarquer qu'un contrôle faible et inefficace des dépenses publiques engagées par les sociétés de la Couronne était dangereux pour les Canadiens. En 1983, monsieur, seulement six ans plus tard, le vérificateur général avait ceci à dire dans son rapport de 1983:

Le Parlement est de plus en plus isolé d'une partie croissante des activités du gouvernement. Du fait que ce dernier se sert chaque jour davantage de sociétés de la Couronne pour mener toutes sortes d'activités, les structures actuelles servant à rendre des comptes sont devenues tellement dépassées que le Parlement risque de ne plus être en mesure de s'acquitter de sa principale responsabilité qui consiste à vérifier les rentrées d'argent et les dépenses de fonds publics.

Un fonctionnaire ne saurait condamner un gouvernement d'une façon plus catégorique. Les propos du vérificateur général reviennent à dire que nous contrôlons de moins en moins les cordons de la bourse du pays.

Depuis 1962, le nombre de sociétés d'État a augmenté d'environ 250 p. 100. En 1962, il n'existait que 28 sociétés d'État. Même aujourd'hui, je dois le dire, s'il y en avait 28, je trouverais que c'est déjà beaucoup. Cependant, dans les faits, le gouvernement détient des intérêts dans plus de 300 sociétés d'État. Je puis en attester à cause d'une réponse que j'ai obtenue après avoir fait inscrire une question au *Feuilleton*. Le gouvernement est le seul actionnaire ou l'un des actionnaires

de plus de 400 organismes, dont beaucoup sont des sociétés d'État. Dans la pratique, toute cette catégorie d'organismes dont parle le vérificateur général est dissimulée au public et au Parlement, car ces organismes ne font pas l'objet de contrôles bien qu'ils dépensent les deniers publics.

Les contribuables doivent assumer le service d'une énorme dette causée par des gens que le gouvernement nomme selon son bon plaisir. La plupart du temps, ces personnes ne doivent pas leur nomination à leurs aptitudes ou à leurs compétences, mais seulement à leurs affinités avec les libéraux. C'est parce que ce sont de bons libéraux qu'ils siègent à tous ces conseils d'administration. Les sociétés d'État tout comme le Sénat, sont des endroits où le gouvernement envoie ses fidèles serviteurs pour les remercier. Tout ce que nous demandons, monsieur le Président, c'est que ces organismes soient tenus de rendre des comptes conformément aux principes de la démocratie.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, les sociétés d'État emploient environ 265,000 personnes. Ce chiffre, monsieur, dépasse le nombre de personnes occupant un emploi dans les villes d'Edmonton et de Calgary réunies. Je fais cette comparaison pour donner une idée de la croissance des sociétés de la Couronne. Les habitants de l'ouest du Canada se rendront certainement compte que, si les sociétés d'État du Canada emploient plus de gens que la population active des deux grandes villes de l'Alberta, il est tout à fait anormal que le pays continue à tolérer cette situation regrettable sans poser de question.

● (1540)

Vous me signalez, monsieur le Président, que mon temps de parole est expiré. Je ne me suis inspiré que de deux pages de notes des dix pages que j'avais préparées. De toute évidence, c'est seulement le temps qui est épuisé, pas la question. Je m'arrête donc, pour me conformer à la règle.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur la question des sociétés d'État et de l'imputabilité. La question de l'imputabilité des sociétés d'État envers le Parlement et par l'intermédiaire du Parlement préoccupe tout le monde. En fait, le comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure considèrerait cette question comme assez urgente et importante. Le comité a formulé des recommandations à propos de l'obligation des sociétés d'État de rendre des comptes et j'invite les députés qui s'intéressent à la question à en prendre connaissance.

La question de l'imputabilité des sociétés d'État m'intéresse depuis longtemps, car je viens d'une ville qui dépend d'une société, en l'occurrence le CN. J'ai depuis longtemps affaire aux sociétés d'État et je voudrais, comme la plupart, qu'elles soient obligées de rendre des comptes. Si elles y étaient tenues, elles pourraient mieux servir les intérêts des Canadiens et du pays.

En principe, je ne suis pas contre les sociétés d'État ni contre la propriété publique, comme le sont nombre de mes collègues conservateurs à ma droite. Leurs critiques se fondent souvent sur ce motif inavoué.